



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS
PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

Avis de Consultation Ouverte

N° 003 TR/MATP/PRMP/TP-RPI.21



1. Le **MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour " **Travaux de réparation d'urgence de pont vers Ambohimasina au croisement PK33+400 de la RN34** ".
Les travaux constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2016 - 055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **MATP Anosy**

Rue : **Rue JULES RANAIVO**

Etage / Numero de Bureau : **2ème ETAGE / PORTE 221**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré **MATP ANOSY, 2e ETAGE, PORTE 221** et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: deux cent cinquante mille Ariary (Ar250 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **MATP ANOSY, 2ème ETAGE, PORTE 221** au plus tard le **16/02/2021 à 10 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- cinq millions Ariary (Ar5 000 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible. Elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes :

- Soit par Caution Personnelle et Solidaire d'un organisme agréé par le Ministère des Finances

- Soit par Garantie Bancaire

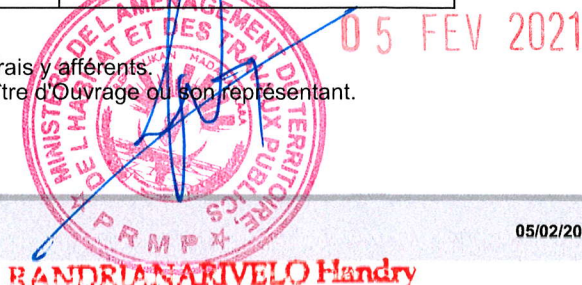
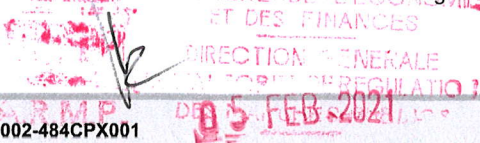
- Soit par Chèque de Banque libellé au nom du Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

8. Une visite de lieu est **obligatoire** , elle **sera** organisée comme suit:

PERSONNE RESPONSABLE
DES MARCHES PUBLICS

| Lot | Lieu | Date | Heure | Responsable |
|-----|---|------------|-----------|---------------|
| 1 | Croisement vers Ambohimasina au PK 33+400 de la RN 34 | 10/02/2021 | 10h:00min | Agent du MATP |

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.
Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.





à Le 05/02/2021
La Personne Responsable des Marchés Publics